

MINGENRE - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

L'objectif de la mineure est de permettre aux étudiants qui le souhaitent d'intégrer une réflexion critique sur la place de l'homme et de la femme dans la société, au sein de leur programme de bachelier. Le programme offre une formation interdisciplinaire dès le premier cycle. Il soulève en outre des questions épistémologiques importantes : interroger la neutralité des savoirs, questionner la construction des disciplines à partir de la différence hommes / femmes.

PROGRAMME

Programme détaillé par matière

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- ⊖ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

30 crédits

La mineure totalise 30 crédits qui idéalement se répartissent en 15 crédits dans le 2ème bloc et 15 crédits dans le 3ème bloc du programme de bachelier.

Bloc
annuel

2 3

o Contenu:

o I- Cours obligatoires (10 crédits)

Tout étudiant ayant suivi le cours LPOLS1232 dans le cadre de sa majeure devra obligatoirement le remplacer par un autre cours dans son programme de mineure.

● LPOLS1232	Introduction interdisciplinaire aux études de genre	Marine Quennehen (supplée Laura Merla)	FR
-------------	---	---	----

✂ Cours similaires

Horaires variés mais contenu similaires entre les deux cours ci-dessous. 1 cours parmi

✂ LPOLS1225	Anthropologie sociale et culturelle	Julie Hermesse	PR [q2] [30h] [5 Crédits] 	x	x
✂ LPSP1332	Anthropologie culturelle et sociale	Jean-Luc Brackelaire Séverine Lagneaux (supplée Olivier Servais)	PR [q2] [22.5h] [5 Crédits] 	x	x

Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain,

MINGENRE - Informations diverses

LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

> [Bachelier en sciences informatiques](#)

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité

Entité de la structure	SSH/ESPO/SESP
Dénomination	Bureau du premier cycle (SESP)
Faculté	Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)
Sigle	SESP
Adresse de l'entité	Place Montesquieu 1 - bte L2.08.08 1348 Louvain-la-Neuve Tél: +32 (0) 10 47 41 16 - Fax: +32 (0) 10 47 45 61

Responsable académique du programme: [Nathalie Frogneux](https://uclouvain.be/repertoires/nathalie.frogneux) (<https://uclouvain.be/repertoires/nathalie.frogneux>)

Personne(s) de contact

- Personne de contact: [Marie Gilot](https://uclouvain.be/repertoires/marie.gilot) (<https://uclouvain.be/repertoires/marie.gilot>)

ORGANISATION PRATIQUE

Inscription à la mineure

1. Modalité d'organisation

Responsable académique : [Nathalie Frogneux](https://uclouvain.be/repertoires/nathalie.frogneux)

Personne de contact : [Marie Gilot](https://uclouvain.be/repertoires/marie.gilot) (PSAD)

Modalités d'inscription: SESP (ESPO)

2. Admission à la mineure

Non pertinent.

3. Inscription à la mineure

En deuxième bloc annuel

Une inscription en deuxième bloc annuel du programme de bachelier via le web, permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'option. (L'étudiant doit d'abord être inscrit en deuxième bloc annuel avant de s'inscrire à une option)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant a accès à l'inscription à l'option via son bureau virtuel (accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau", ...).

L'étudiant qui recommence son deuxième bloc annuel est automatiquement ré-inscrit.

En troisième année

Lors de leur inscription en troisième année du programme de bachelier, les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'option suivie en deuxième bloc annuel. Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième bloc annuel du programme de bachelier.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi.

4. Vérification de l'inscription à la mineure

L'étudiant consultera l'évolution de sa demande sur le site WEB comme pour son inscription.

5. Modification de l'inscription à la mineure

L'étudiant qui désire modifier son choix doit consulter son conseiller aux études.

Horaire des cours

1. Consultation de l'horaire des cours

<https://uclouvain.be/espo-mineures.html> (<https://uclouvain.be/espo-mineures.html>)

2. Résolution de conflits horaires

A l'entrée du deuxième bloc annuel, l'étudiant établit son horaire de deuxième et de troisième bloc annuel en tenant compte des horaires de la mineure.

Si il y a conflit d'horaires, plusieurs solutions sont possibles :

Reporter des cours :

En cas de conflit en deuxième bloc annuel (cours de la majeure/ et cours de l'option), l'étudiant peut reporter un des deux cours au bloc annuel suivant, en tenant compte des séquences de cours (pré-requis). Le cours à reporter peut être le cours de la majeure ou le cours de l'option.

Anticiper des cours :

En cas de conflit en troisième bloc annuel (cours de la majeure/ et cours de l'option), l'étudiant peut anticiper un des deux cours. Le cours à anticiper peut être le cours de la majeure ou le cours de l'option.

En cas de report ou d'anticipation de cours, l'étudiant qui désire rééquilibrer son bloc annuel, peut demander à basculer les cours d'un bloc annuel à l'autre .

Il n'est pas obligatoire de suivre les 15 crédits de l'option à chaque bloc annuel. Il est cependant souhaitable que l'étudiant équilibre son programme des deux blocs annuels de manière optimale de façon à acquérir, en troisième bloc annuel, 30 crédits d'option et 150 crédits de majeure.

L'étudiant doit demander l'accord du conseiller aux études pour ses reports et anticipations de cours. Celui-ci vérifiera ainsi l'équilibre du programme des deux blocs annuels.

Assumer le conflit d'horaires :

L'étudiant peut dans certains cas bénéficier d'alternatives pédagogiques pour un cours en conflit et dès lors ne pas être présent au cours.

Les informations sur les dispositifs pédagogiques, si ceux-ci existent, sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus).

Il est recommandé d'informer l'enseignant quand l'étudiant ne peut assister au cours en raison du conflit.

Trouver un cours équivalent qui ne provoque pas de conflit d'horaires :

Les informations utiles sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus). L'étudiant doit demander l'accord au conseiller aux études pour le choix de ce cours équivalent.

Personnes de contact :

Conseillère aux études : [Cécile Delannay](#)